

LE PNDL EN FLASH

Le bulletin électronique d'informations produit par le Spécialiste en Communication et Formation du PNDL, n° 11 (Avril - Juin 2011)

NOTE DE LA REDACTION

Le deuxième trimestre de l'année 2011 se referme sur un rythme soutenu sur le terrain des pratiques. Une mobilisation des ressources qui passe de 82% à 95% cache une présence active des animateurs des agences régionales de développement pour une mise en œuvre diligente des opérations d'investissements. 09 nouvelles conventions signées portent le nombre à 868 pour 3700 microprojets d'un montant de 30 milliards FCFA. Avec un taux d'engagement des ressources mobilisé qui passe de 69% à 72%. Ce semestre est aussi marqué par le début d'opérationnalisation du système d'information et de suivi évaluation du développement local (SISE-DL). L'indicateur visant à générer, à temps, les rapports d'activités documentés en données fiables, se confirme avec ce résultat. Le défi stratégique est d'en faire une réalité pour les Collectivités locales.

Sur un autre registre, des activités stratégiques portant sur le démarrage de l'enquête de satisfaction du Projet de développement local participatif, la maîtrise des préalables pour le démarrage de l'évaluation à mi parcours du PNDL et l'élaboration de la stratégie nationale de développement local. Notons aussi que les Autorités de la Banque mondiale ont porté une attention particulière aux activités du Projet de développement local participatif. Ces différentes initiatives sont retracées dans ce « flash », qui tient lieu de support d'informations.

Bonne lecture à Tous.

VISITE DE MARCELO GUGALE, Directeur des programmes de réduction de la pauvreté et de gestion économique zone Afrique de la Banque mondiale apprécie : « Le PNDL est pertinent, efficient et concret »



M. Marcelo écoutant les explications du PCR de Tassette

« Nous allons poursuivre notre appui en accord avec le Gouvernement, dans le cadre du PNDL ». C'est l'une des recommandations majeures adressées par Marcelo Gugalé, lors de sa première mission en terre sénégalaise, dans la région de Thiès. Car, selon lui, le « PNDL est un programme pertinent, efficient et concret ». Cela fait suite à une visite de terrain au sein des Communautés rurales de Tassette, Notto Diobass et Ngoudiane. Des réalisations sous le sceau de l'approche participative ont été mises en exergue par les animateurs des Collectivités locales. Un château d'eau, deux adductions d'eau potable dans le domaine de l'hydraulique ; une radio communautaire et une ambulance médicalisée dans la CR de Notto Diobass ; un bloc de trois salles de classe équipées à Ngoudiane, enveloppés par une bonne animation par les acteurs locaux, ont vite convaincu M. Marcelo Gugalé du sérieux de l'approche. Voire de l'application des acteurs locaux.

Une bonne préparation des activités de terrain par l'ARD de Thiès et une précision des propos ont permis de saisir toute la signification de l'intervention du PNDL. Lors de la séance de débriefing à la Banque mondiale, en présence des principaux animateurs de du Projet de développement local participatif, et des hauts responsables des élus locaux, Alé Lô, (UAEL), Habib Niass SG/ANCR, un sentiment de satisfaction surfait. « Le seul fait de sauver une vie justifie le financement de la Banque mondiale », a lancé Marcelo, systématisant la justesse de la vision des acteurs locaux portant le focus sur les investissements sanitaires.

Contactez Ousseynou Touré, SCOF/PNDL, Tel 33 889 50 66 email : otoure@pndl.org.

AGIR AUTREMENT

Considération locale

Par Samba GUEYE*

Le positionnement du niveau local dans les politiques publiques s'annonce comme un défi qui touche, à la fois, les niveaux organisationnel, technique et financier. Dans ce sillage, l'analyse des piliers de la planification locale est édifiante.

(i) Sur le plan organisationnel, une nouvelle façon d'approcher les questions de développement, a été bien cernée, par la démarche de planification, au niveau local. La mise en place de cadres de concertation, d'obédience locale à ancrage endogène, ainsi que l'expérimentation des conférences d'harmonisation, sur l'espace régional, démontrent, au besoin, du souci atavique, des Acteurs locaux, de développer un tissu d'organisation à forte teneur homogène. Certes, des efforts sont faits, mais, l'acceptation de modèle harmonisé se pose avec acuité, surtout auprès des acteurs à géométrie variable dans leur option de développement. Sa résolution constituera, peut-être, un début de solution de la démarche de la double planification qui tient compte des préoccupations locales.

(ii) Sur le plan technique, de nos jours, les exercices de diagnostic participatif, à fort relent de catharsis, durant les moments d'identification et d'expression des besoins, se bonifient d'outils intégrant plusieurs dimensions, jadis exclues du processus. La proposition de différents outils sectoriels aux acteurs locaux se lit comme un rattrapage salutaire. Mais, ne devrions-nous pas penser à une bonne articulation entre les différentes échelles de planification, pour éviter simplement de tomber dans une rigidité absolue dans les démarches de planification.

(iii) Sur le plan financier, tout le processus budgétaire, à partir des débats d'orientation budgétaire, des grilles de lecture issues des orientations stratégiques, renvoie au cadre de dépense sectorielle à moyen terme. Même si la fiscalité locale est encore erratique et les niches d'opportunités érodées, il n'en demeure pas moins que la substance de la dimension financière reste encore sous exploitée au regard des nombreuses possibilités. Voire potentialités.

Dans tous les cas, et en toute circonstance, des ruptures annonciatrices d'un re-profilage de nos approches de développement se présentent et doivent s'inscrire dans une infinie durabilité. Dès lors, le jeu local et l'enjeu national se croisent sur un seul lieu, pour une seule ambition. Je veux dire, pour toute action de développement, la considération locale, comme clef du succès.

*Secrétaire Exécutif PNDL

GUINAWA RAILS REÇOIT LE DIRECTEUR PAR INTERIM DE LA BANQUE MONDIALE A DAKAR **Mc Donald Benjamin exprime sa satisfaction**

Un grand jour pour le Conseil municipal de Guinawa rails. Ce 7 juin 2011, sous la houlette de l'agence régionale de Dakar, Le Directeur des opérations par intérim, de la banque mondiale pour le Sénégal, a procédé à une visite terrain, à Guinawa rails sud, dans la banlieue dakaroise. Cette visite qui entre dans le cadre de la supervision du Projet de développement local participatif (PdIp) financé par la banque mondiale, participe de la volonté des Autorités de la banque de mettre le focus sur l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, par l'accompagnement à la mise en place d'infrastructures sociales de base.

En décidant d'aller sur le terrain, les Autorités de la banque ont souhaité apprécié l'état de mise en œuvre des différentes composantes du projet de développement local participatif et les différents problèmes inhérents à leur exécution, afin de proposer des recommandations et ajustements nécessaires. De manière pratique, la mission a constaté, à Guinawa rails, les efforts déployés par les Autorités municipales dans la prise en charge des questions sanitaires. Avec un taux élevé de mortalité et de morbidité infantile, une présence de germes pathogènes de diverses origines fragilisant l'action des populations locales, la réalisation du projet retient l'attention des populations.

La convention de financement signée entre l'Agence régionale de développement et la Municipalité de Guinawa rails sud d'un montant de 40 millions a permis, au terme d'un diagnostic de base animé lors d'un exercice de planification participative, d'identifier une préoccupation essentielle pour les populations. Le choix du microprojet s'explique, entre autres, par (i) l'insuffisance d'infrastructures sanitaires au niveau de la commune d'arrondissement et (ii) l'exiguïté des locaux qui abritaient la maternité. Démarré depuis l'année dernière (décembre 2010), la réception des travaux s'est faite par une commission mise en place au niveau de la Municipalité composée par les acteurs locaux. Aussi, la mise en place d'un cadre local de concertation, d'un comité de construction, de gestion et d'entretien participent à renforcer la durabilité de l'ouvrage. Surtout avec l'accompagnement du District de Pikine et des services d'appui au développement local. Jouant un rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'agence régionale de développement a formulé les conseils appropriés pour la mise en place de cet ouvrage qui participe à contribuer à l'amélioration de la santé maternelle et infantile. Une maternité avec une salle d'accouchement, une salle de travail, une salle d'observation, un bureau pour la sage femme et un bureau pour les infirmières de garde constituent l'ossature de l'ouvrage. En sus d'un logement de la



Maternité équipée de Guinawa rails Sud réalisée avec l'appui du PNDL visitée par Mc Donald Benjamin en médaille

sage femme composée de trois pièces et d'un salon. Suffisant pour mettre le personnel soignant dans des conditions leur permettant d'accomplir correctement leurs missions. La fonctionnalité de l'ouvrage se justifie par la mise à disposition d'équipements

composés de lits, de matériels médicaux d'un montant de 7 millions de F CFA. Désormais, dans cette banlieue dakaroise, l'accès aux structures de santé est amélioré.

FOCUS SUR LES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Les taux de mortalité infantile et maternelle ont baissé lentement passant respectivement de 61 pour 1000 et de 510 à 431 pour 100 000 en 2005 (entre 1993 et 2004). Cependant, la lenteur des progrès observés entrave la réalisation des OMD en matière de santé, et la malnutrition des enfants est plus élevée en zone rurale (24% des enfants de moins de cinq ans présentent une insuffisance pondérale) qu'en milieu urbain. Ces chiffres bien que non actualisés, renseignent sur la pertinence d'intervenir dans un secteur comme la santé. Aujourd'hui, avec le PndI, la contribution des Collectivités locales dans le secteur de la santé est réelle. Un montant de 4,3 milliards F CFA a été investi pour la réalisation d'ouvrages sanitaires. Les infrastructures réceptionnées tournent autour de 49 postes de santé équipés et de 25 postes de santé. Les cases de santé ont été érigées. 240 cases de santé équipées et 45 cases de santé sont comptabilisées parmi les ouvrages. 38 maternités neuves ont été livrées et 63 maternités, cases et postes de santé ont été réhabilités. En sus, 33 logements pour les Infirmiers chefs de postes ont été livrés et 37 infrastructures sanitaires ont été sécurisées par des murs de clôture. Tous ces résultats obtenus seulement, en trois années de mise en œuvre du PNDL, confirment la dynamique notée dans le secteur. S'y ajoute le travail de planification locale à partir des POCL qui constituent le premier niveau d'identification des besoins à la base, pour la prise en charge réelle des préoccupations des populations. En outre, l'implication réel du personnel médical dans la validation des ouvrages et la mise à disposition de personnels appropriés indiquent la position synergique adoptée.

Pour de amples informations, contactez Joseph Rodriguez, Directeur ARD Dakar : Tel : 33 859 40 00 ; email : josephrod2000@yahoo.fr

Ensemble, engageons l'action durable qui fédère !

LES RESULTATS DE LA MISSION DE SUPERVISION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF (PDLP) CONFIRMENT

La place naturelle du Projet : note satisfaisante

C'est fait et les acteurs locaux y ont contribué. Activement. Le Projet de développement local participatif, au terme de la mission de supervision du 07 au 10 juin, est noté satisfaisant. Au prix de multiples sacrifices.

Au regard des progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif de développement du projet, les résultats obtenus sont satisfaisants. C'est l'une des principales conclusions notées lors de la réunion de débriefing qui a eu lieu au Ministère de l'Economie et des Finances et au Ministère de la Décentralisation, des Collectivités locales et de la Coopération décentralisée. En présence des principaux responsables. La composante 1 « Appui à la politique de décentralisation, de déconcentration et de développement local participatif » traîne encore les pas du fait de la non finalisation de « deux actions importantes ». Il s'agit de la réforme sur la fiscalité locale portée par la DGID dans le cadre de la révision du Code général des impôts dont l'entrée en vigueur est prévue en 2012. Mais aussi de l'élaboration de la stratégie de développement local liée à la finalisation de la Lettre de Politique Sectorielle dont son terme est prévu en fin juillet 2011. La mission a recommandé au Gouvernement d'approuver les textes relatifs au Statut de l'Elu local et à la Charte de la déconcentration.

Toutes les autres composantes du PDLP sont jugées satisfaisantes. Aussi, le rapport mentionne qu'« en raison de la complexité du Projet et de l'implication de plusieurs parties prenantes et de l'incertitude sur la pérennisation des ressources des ARD, le risque sur la gestion financière demeure substantiel ». En outre, la gestion des activités du Plan ORSEC a fait l'objet d'une attention particulière. C'est surtout le suivi de l'utilisation du carburant géré par l'ONAS qui a constitué un point de recommandation en termes de livraisons d'informations complémentaires quant à son usage. La revue des indicateurs de résultats du projet renseigne que, pour l'essentiel, les clignotants sont au vert. Ces résultats portent la marque de plusieurs acteurs résolument engagés dans une démarche de coproduction. Conformément à la nouvelle politique de la Banque mondiale en matière de partage de l'information, la mission rappelle aux Autorités sénégalaises que pour le « présent aide-mémoire sera rendu public ».

Pour de plus amples informations, contactez : Ousseynou TOURE, spécialiste de la communication et de la formation du Pndl : Tel : 33 889 50 66, e-mail : otoure@pndl.org

MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL

L'enjeu de l'absorption des ressources demeure

La dynamique d'appui conseil notée depuis de début de l'année, à travers la prise en charge de la composante Fonds de développement local, se poursuit par un suivi rigoureux des microprojets.

Maintenir le cap. Tel pourrait être défini le défi lancé en se focalisant sur le suivi de la mise en œuvre du fonds de développement local. Une poursuite des missions de terrain dans les régions centre et Nord a permis d'avoir une meilleure lisibilité des interventions. Les chiffres du trimestre renseignent sur une amélioration de la gestion du stock des projets. Le nombre de conventions signées augmente de 9 points portant le cumul à 867 Conventions de financement pour un montant de 30 milliards F CFA. Le taux de mobilisation des ressources de 95% a subi 13 points d'avance, pour un taux de pénétration de 90%. Ces ressources importantes mobilisées par les Collectivités locales vont permettre la réalisation de 3674 microprojets et dont 2050 ont déjà fait l'objet de réception provisoire. Un effort d'appui conseil et de capacitation adressé par les agences régionales de développement s'est traduit par la prise en charge de plusieurs opérations d'investissements.

Sur le plan financier, un taux d'Engagement sur les conventions de financement (CF) ou d'exécution budgétaire est passé de 57% à 68%, avec une mobilisation des ressources engagées à hauteur de 72%. Aussi, les contrats décaissés sont situés à 71%, avec 2 points supplémentaires par rapport au trimestre écoulé. Quant aux ressources décaissées par rapport à la mobilisation totale, elles se situent à 51%, alors qu'elles étaient de 48%, le trimestre écoulé.

Du point de vue opérationnel, les microprojets réceptionnés sont passés d'un taux de 45% à 55%. Une percée de 10 points est notée. La perspective d'élaborer un manuel technique de la mise en œuvre du Fonds de développement local prend tout son sens dans ce contexte particulier marqué par une livraison frénétique d'infrastructures sociales de base. Ce document va capitaliser toutes les pratiques de terrain relatives aux processus de planification, aux choix des opérations d'investissements, à la préparation des dossiers d'appel d'offres et à son développement technique.

Les recommandations suivantes retenues démontrent la détermination du PNDL à maintenir le cap : (i) faire passer le Montant des engagements de 21 Milliards à 26 Milliards soit une augmentation de 25% ; (ii) faire passer celui des décaissements de 15 Milliards à 19 Milliards soit une augmentation de 25% ; (iii) faire passer le nombre de convention de financement clôturées de 25 à 125.

Cette charge de travail sera accompagnée par la mise à disposition de ressources humaines qualifiées devant faciliter la mise en œuvre des activités. Un montant de 14 milliards disponibles dans les comptes des CL et un stock de 22% de microprojets sur les 3674 microprojets devront être, respectivement, engagé et mis en œuvre, au profit des populations locales, d'ici à la fin du projet de développement local participatif.

Pour de plus amples informations pour toutes activités, contactez : Ndiack DIOP, Responsable du Projet Pistes Communautaires/RI du PNDL: Tel : 33 889 50 64, e-mail : diopndia@yahoo.fr,

La Maison du développement local, instrument de gouvernance économique locale

C'est la nouvelle rubrique « en profondeur » qui permet aux praticiens du développement local d'aller au-delà des faits. Une démarche analytique plus poussée pour une livraison technique des matériaux de travail. Dans ce numéro, la maison du développement local est présentée comme un instrument de gouvernance économique locale. Ses fondements théoriques, ses orientations pratiques et ses modalités d'intervention sont positionnés au travers d'une expérimentation réelle. Une réponse aux questionnements d'une approche qui associe innovation et territorialité.

Si les acteurs s'accordent sur la nécessité pour nos collectivités locales de prendre davantage en compte la dimension économique dans la gestion des affaires locales, une difficulté majeure de son opérationnalité persiste. Par définition, le développement économique vise à accroître la richesse et la prospérité d'un milieu. Ce qui passe par un engagement des collectivités territoriales davantage orienté vers le développement endogène en favorisant le démarrage d'entreprises par des entrepreneurs locaux, en aidant les entreprises locales à se développer, en identifiant les opportunités d'affaires et en créant un environnement propice au développement des affaires.

Ainsi, lorsque les pouvoirs locaux impliquent les intervenants de leur milieu dans un cadre de développement économique pour prendre en main le développement de leur milieu, elles créent un effet de levier majeur en responsabilisant la localité, en créant un effet de solidarité et en favorisant des actions concertées.

Dans leur écrasante majorité, les Collectivités locales sont orientées vers les secteurs sociaux au détriment des investissements vecteurs de développement économique. Ainsi pour pallier l'insuffisance d'informations appropriées sur les économies locales et de cadres pertinents pour une coproduction efficace entre les pouvoirs locaux, la société civile et le secteur privé local ; préalables indispensables à la conduite d'un véritable dialogue public et à la mise en place de stratégies aptes à promouvoir ce développement, **le concept de « Maison du développement local (MDL) »** a été mis en œuvre dans la région de Louga. L'idée dérive des enseignements tirés des expériences antérieures notamment avec le Programme d'appui à la décentralisation en milieu rural (PADMIR).

A travers l'expérimentation de la MDL, le PADEL/PNDL ambitionne de démontrer qu'une **coproduction** efficace des principaux acteurs (l'Etat Central par le biais de ses Services déconcentrés, les Collectivités territoriales, les organisations communautaires de base et le secteur privé) fondée sur un dialogue social favorise la construction d'une vision partagée du développement économique local.



La Maison du développement local, entre innovation et territorialité.

La mise en place d'une « **Maison du développement local** » au niveau d'un département (circonscription administrative entre la région et l'arrondissement) repose sur un vécu pratique.

Primo : la faible organisation des acteurs limite l'instauration d'un dialogue social fondateur d'une coproduction orientée sur le partenariat public-privé : le secteur privé local est caractérisé par sa faible structuration. Le tissu économique local est peu dense. Les collectivités locales peinent à impulser un développement économique local. Elles restent confrontées à des problèmes de ressources humaines et financières. L'intervention des Services techniques déconcentrés est caractérisée par une dispersion et un cloisonnement qui ne favorisent pas leur coordination. La société civile locale est balbutiante et s'exprime souvent en marge des questions de développement local.

Secundo : l'enchevêtrement des responsabilités des acteurs locaux limite la prise de conscience et l'application effective des compétences distinctives des familles d'acteurs locaux : les dynamiques locales émergentes s'expriment difficilement dans les cadres formels institués par le processus descendant de décentralisation. L'enchevêtrement des compétences entre collectivités locales d'une part et entre l'Etat et les collectivités locales ainsi que l'étroitesse de l'assiette fiscale entravent l'efficacité de l'action des collectivités locales. Les conflits de compétences entre autorités locales décentralisées et déconcentrées se multiplient. Les organismes de coopération et de coordination entre les acteurs de la déconcentration et ceux de la décentralisation prévus par le législateur restent inefficaces ou ne fonctionnent pas.

Tertio : le dialogue social sur un territoire ne se décrète pas mais se construit suivant une démarche itérative et participative à une échelle territoriale pertinente : le département, regroupant des communautés rurales et des communes constitue un relais entre les collectivités locales de base et la région. La commune et la communauté rurale s'occupant de la gestion de proximité, la région coordonne, planifie et assure le relais entre collectivités locales et Etat. Le rôle du département dans le processus de décentralisation reste à définir. Le Préfet, le receveur-percepteur et certains services techniques déconcentrés assurant des fonctions importantes dans le fonctionnement des collectivités locales interviennent au niveau du département. L'émission des territoires en collectivités locales de taille réduite pour une gouvernance de proximité pose un problème de mise en cohérence de leur développement, au regard de la modicité des ressources locales. L'approche économique transcende les limites administratives.

Le jeu de la structuration de la Maison du Développement Local (MDL), au nom de la pluralité des familles d'acteurs

La Maison de Développement Local est une structure d'appui aux collectivités locales à l'échelle d'un département. Elle constitue une plateforme de concertation et de coproduction, un espace de représentation, de dialogue, de partenariat public-privé et de mise en cohérence des familles d'acteurs de la décentralisation, de la déconcentration, du secteur privé et de la société civile. Elle est composée de différents espaces conçus dans une logique d'interactivité et de communication participative où la coopération décentralisée constitue un axe transversal pour toutes les parties prenantes.

L'Espace Déconcentration est principalement animé par le Service Départemental de l'Appui au Développement Local (SDADL), appuyé par un représentant du Service des Impôts et Domaines et du Trésor. Agissant sous l'autorité du Préfet de département, cet espace a en charge la coordination des actions de développement afin d'avoir la synergie des interventions, la mise en cohérence entre les politiques nationales et locales et à la territorialisation des OMD et politiques sectorielles. Il a en charge de mener, pour le compte du Gouverneur, la préparation et le suivi sur le terrain des Conférences d'harmonisation. Il mobilise les services techniques de l'Etat pour assister les collectivités locales par rapport à la Maîtrise d'Ouvrage et à la mobilisation des ressources. Les services techniques déconcentrés sont mis à la disposition des collectivités locales sur la base d'une contractualisation.

L'Espace Décentralisation est le lieu de représentation des Elus locaux du département dans lequel ceux-ci, organisés au sein d'un Groupement d'Intérêt Communautaire (GIC), peuvent répondre dans l'intercommunalité et de façon mutualisée aux problématiques de développement qu'ils choisissent de résoudre ensemble. Le marketing territorial est un moyen pour vendre leur territoire et d'attirer des partenaires. Aujourd'hui, le GIC, qui est une personne morale de droit public, est créé par décret, avec des compétences attribuées. Les compétences d'attribution du GIC sont ainsi définies: i) assurer la coordination et l'harmonisation du développement local au sein des collectivités associées; ii) promouvoir la solidarité et la coopération entre Collectivités locales; iii) mutualiser les ressources financières des collectivités locales concernées, en vue de réaliser des infrastructures d'intérêt commun et dont le coût ne pourrait être pris en charge par une seule commune ou communauté rurale prise individuellement; iv) réaliser toute action de développement économique et social, d'intérêt local, relevant des compétences des collectivités locales. Le Président du GIC met en œuvre le guichet intercommunautaire du Fonds de développement économique local institué.

L'Espace Secteur Privé, animé par l'Agence de Développement Economique Local (ADEL), apporte un appui technique non financier aux porteurs d'initiatives économiques (formations et accompagnement), un appui technique financier (via les Systèmes Financiers Décentralisés intervenant sur le territoire et partenaires de l'ADEL) et développe des prestations en direction des Collectivités Locales et porteurs d'initiatives locales. Au sein de cet espace, l'ADEL propose un parcours aux bénéficiaires qui prend en compte deux trajectoires menant à l'insertion dans le tissu économique local: l'insertion dans l'emploi et l'insertion par l'auto emploi.

Enfin, pour assurer un développement intégral qui prend en compte tous les acteurs territoriaux et surtout les groupes vulnérables et socialement exclus, la MDL intègre progressivement **une société civile locale** qu'il faudrait dissocier du secteur privé local. Ainsi, tous les acteurs locaux sont fortement impliqués dans la définition et la mise en œuvre des projets et actions initiés au plan local.

Une attention particulière est accordée au genre dans la définition des approches et la budgétisation des actions. En proposant des outils pour comprendre et débattre des enjeux d'une part, d'une vision prospective et dynamique de l'économie locale et de la société, d'autre part, la MDL offre les moyens d'identifier les actions leviers, et ce que les acteurs locaux, dans leur volonté de coproduction, peuvent mobiliser eux-mêmes pour rendre leur collectivité plus vivable, plus compétitive et plus attractive.

La Maison du développement local se veut ainsi une plateforme de services de proximité, espace de partenariat public – privé local coordination et un dispositif d'accompagnement de projets de territoire et de promotion de la gouvernance économique locale concertée.

Enfin, dans le but de mieux articuler les réseaux territoriaux et thématiques avec les différents partenaires internationaux impliqués dans le processus de développement, la MDL se veut également le siège et la porte d'entrée des acteurs de la Coopération Décentralisée au niveau départemental et régional, afin de contribuer à la mise en cohérence des interventions sur le territoire et lutter contre la dispersion des appuis et initiatives au niveau local.

Les compétences distinctives de la MDL

La MDL, présente dans chaque département, sert actuellement de relais technique aux partenaires techniques et financiers des collectivités locales, des Chambres consulaires, ainsi qu'à l'Agence Régionale de Développement (A.R.D) pour un accompagnement de proximité pour les acteurs locaux du développement économique local :

(i) Promouvoir la prise en compte de la dimension économique dans le développement local grâce à un meilleur dynamisme des acteurs locaux inscrits désormais dans une dynamique de coproduction et une perspective territoriale ; (ii) Gérer un système d'accueil et d'orientation des porteurs d'initiatives et de projets de territoire et de mise en réseau des acteurs du développement local ; (iii) Construire pour les collectivités locales une banque de données socioéconomiques pour une gestion efficace et efficiente des affaires locales ; (iv) Améliorer la connaissance de l'économie du milieu et canaliser davantage l'investissement public en vue de favoriser l'éclosion des dynamiques économiques locales. (v) Mettre en œuvre un Fonds de développement économique local complétant le Fonds de développement local mis en place dans le cadre du PNDL ; (vi) Faciliter l'accès des porteurs d'initiatives aux services financiers et non financiers grâce à des actions de renforcement de capacités adaptées aux réalités locales ; (vii) Promouvoir l'accès des populations locales aux services sociaux de base permettant une bonne contribution aux objectifs du millénaire pour le développement.

Par Oumar WADE, Coordonnateur PADEL/PNDL

Des séries de travaux des groupes thématiques

Le trimestre écoulé a été mis à profit par plusieurs responsables d'agence d'exécution de la composante 1 du PNDL, pour entamer voire finaliser des études dont les résultats sont attendus. Au regard de la note modérément satisfaisante de cette dite composante au terme de la dernière mission de supervision.

Pour la finalisation de la stratégie nationale de formation et de communication des acteurs locaux

La Direction de la formation et de la Communication du Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales s'est signalée. En effet, elle a réussi à mobiliser les animateurs du groupe thématique autour de la finalisation du document de stratégie nationale de formation et de communication des Acteurs locaux. Un processus qui a démarré depuis l'année dernière ponctué par plusieurs étapes. Un large consensus a été noté avec la participation des segments les plus significatifs dans le domaine de la formation et de la communication.

Ayant capitalisé plusieurs expériences en cours et/ou validé par des certificateurs homologués, l'approche a permis de faire un large tour d'horizon des enjeux de la formation et de la communication des acteurs locaux.

Avec la participation de l'UAEL à travers la CAEL, le dispositif de masse de formation des acteurs locaux a été bonifié et de nouvelles perspectives sont adressées dans ce document qui constitue une avancée pour le secteur de la décentralisation. Après plusieurs années d'hésitations et d'expériences non concluantes, compte non tenu des importantes ressources investies dans le secteur de la formation des acteurs locaux, l'avènement d'un dispositif stratégique devant faciliter la coordination et l'harmonisation des intervenants constitue une première.

Selon les responsables de la Direction de la formation et de la Communication du MDCL, ce trimestre marquera la mise à disposition du document aux Acteurs. Et ce sera alors le début d'une ère nouvelle dans ce domaine.

Pour de plus amples informations, contactez : Marième Fall Kane, Directrice de la Formation et de la Communication Tel 77 652 34 86

La validation du contenu du guide de planification

L'absence d'un référentiel harmonisée dans l'exercice de la planification locale est à l'origine d'une pluralité d'intervenants disposant d'outils et de méthodes diverses et disparates. La conséquence, à tous les niveaux d'ordres des collectivités locales, est une faible appropriation par les acteurs locaux des démarches de planification. Ainsi, la nécessité d'une harmonisation des méthodes et procédures de planification locale est devenue une préoccupation partagée pour tous les acteurs du développement local. Dès lors, il s'est avéré nécessaire d'élaborer un référentiel devant faciliter aux acteurs que sont les élus locaux et autres acteurs de la décentralisation et du développement local l'harmonisation des procédures et méthodes de planification locale.

La Direction de l'appui au développement local (Dadl) s'y est attelée en réunissant les acteurs pour l'élaboration d'un guide pratique au terme de la validation du rapport relatif au même sujet. L'enjeu est de concevoir un guide comme manuel de référence adapté à tous les niveaux de décision des acteurs locaux.

Avec ce produit attendu durant ce troisième trimestre de l'année 2011, les instruments de pilotage de la politique de développement local seront bonifiés et mis à jour dans le ce domaine particulier de la planification locale. A l'heure de l'intégration de nouveaux outils dans les processus de planification, le résultat est fort attendu.

Pour de plus amples informations, contactez : Abdoulaye NDIAYE, Direction d'Appui au Développement Local Tel :

Des équipements pour renforcer l'efficacité du Trésor

Ce Vendredi 15 avril 2011, dans les locaux du Ministère des Collectivités locales et de la décentralisation, le Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales, Dr Aliou SOW, a remis un important lot de matériels destinés à renforcer l'opérationnalisation des perceptions départementales intervenant dans la mise en œuvre du PNDL. Cet appui d'un montant 57 millions de FCFA se situe dans le cadre de l'exécution de la convention de partenariat établie entre les deux entités. C'est ainsi qu'après une première remise de matériels d'un montant de 50 millions de FCFA, un second lot composé divers lots de matériels sera remis par le Ministre de la décentralisation au Directeur Général de la Comptabilité publique et du Trésor. Au total, des équipements d'un montant de 107 millions ont été mis à la disposition du trésor, ainsi répartis : 50 photocopieurs, 10 fax, 50 détecteurs de

faux billets, 200 machines à calculer, 10broyeurs à papier et 5 coffres pour un budget estimé à 57 millions de F CFA.

Enfin, il s'agira aussi, dans cette veine, pour le PNDL, d'appuyer institutionnellement la Direction nationale pour le renforcement de ses capacités en vue de l'exercice effectif et efficace des missions qui lui sont dévolues dans le cadre de cette convention la liant au Programme.

La démarche rigoureuse de gestion des deniers publics ainsi que le désir d'automatiser les structures respectives du Trésor pour un traitement diligent de toutes les requêtes financières émanant des Collectivités locales, démontrent, à bien des égards, le souci de s'inscrire dans un processus de modernisation des finances publiques sénégalaises.

Pour de plus amples informations, contactez : Serigne madiaw Faye, Spécialiste Passation marchés PNDL Tel 33 889 50 62 email : serignemadiaw@yahoo.fr

Le Pndl comble un vide

La question de la maîtrise des enjeux du développement local constitue une préoccupation majeure pour le PNDL, au regard des importants efforts financiers de l'Etat du Sénégal et des partenaires technique et financier. Comme du reste, le fait de suivre les activités et d'en mesurer les effets, a toujours été considéré comme une activité focale. L'objectif étant d'assurer un retour de l'information aux Décideurs notamment sur les thématiques clés du secteur qui suturent la vie des Collectivités locales.

Du 11 au 13 Mai 2011, à l'Hôtel Amaryllis, l'atelier présidé par Dr Aliou Sow, MDCL, a permis à une centaine d'experts et de professionnels du développement local de s'accorder sur les résultats issus du traitement des données collectées par le système d'information et de suivi évaluation du développement local mis en place par le Pndl. Ce dernier rompt avec le constat particulièrement observé au niveau des Collectivités locales, où le déficit de ressources humaines cumulé aux difficultés liées au processus de collecte, de traitement et de transmission des informations, - en l'absence d'instruments adaptés et adoptés par tous les acteurs et ne s'adossant pas sur des canaux de gestion de l'information formels -, limitent réellement la portée des systèmes de suivi évaluation. Ainsi, le système d'information et de suivi évaluation du développement local mis en place par le Pndl révèle ses premiers

résultats aux acteurs. La période 2005-2010 a été mise à profit pour analyser les pratiques au niveau de cinq thématiques majeures qui structurent la vie des Collectivités locales : (i) Le processus de la planification locale, (ii) Le rapport à la gestion des finances locales, (iii) L'analyse institutionnelle, (iv) L'analyse de la contribution des CL dans l'atteinte des OMD, (v) l'analyse de la Gouvernance locale. Considéré comme le cadre fédérateur des interventions des partenaires et de l'Etat en matière d'appui à la Politique de décentralisation et de développement local au Sénégal, le Programme national de développement local (Pndl), s'emploie à mieux maîtriser les flux d'informations générées par les pratiques des acteurs locaux aussi bien au niveau local, régional que national.

Pour de plus amples informations, contactez : Atoumane Agne, Responsable Suivi-Evaluation Tel : 33 889 50 76 ; atoumane@pndl.org; Ndiaye SARR SYLLA, Responsable du Système d'Informations, Tel 33 889 50 64 email : nsylla@pndl.org.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

L'accompagnement des initiatives économiques en vue dans la région de Louga

Ce trimestre a été mis à profit, dans la région de Louga, pour le soutien des initiatives économiques portées par les acteurs locaux. Dans ce sillage, des fora économiques ont été organisés dans les départements de Louga et Linguère avec l'ensemble des acteurs économiques ciblés. L'enjeu était d'identifier les filières porteuses au niveau des départements de Louga et de Linguère. Suite à une présentation des principales filières notées au niveau des départements et des expériences des partenaires en matière d'appui aux filières et créneaux porteurs, trois filières porteuses ont été identifiées dans chacune des départements avec respectivement les filières arachide, lait, couture/confection pour le département de Louga et les filières Lait, viande, fruits forestiers pour le départe-

ment de Linguère. Ainsi, la démarche de territorialisation des filières autour des chaînes de valeur prend progressivement forme. Des ébauches de plan d'action ont été élaborées pour chacune de ces filières.

Notons que pour le département de Linguère, le dispositif d'accueil des acteurs économiques a été révisé. Un premier pas vers l'analyse des demandes et l'élaboration du plan d'accompagnement des porteurs d'initiatives. Son démarrage devra opérationnaliser toute la démarche. D'autant que les porteurs d'initiatives ont été appuyés pour soumettre des requêtes aux différents fonds (PRP, FONDAPIL).

Mise en œuvre de projets structurants à Louga

l'identification d'un projet intercommunautaire par département au menu

Les groupements d'intérêt communautaire prennent forme dans la région de Louga, au niveau de chaque département. Après l'installation des bureaux respectifs, il s'agissait d'appuyer les organes dirigeants dans l'identification et la réalisation d'un projet communautaire sur la base des idées de projets retenues dans le cadre des lignes directrices départementales appuyées par ART GOLD. Dans ce cadre, des rencontres ont été tenues sur tout le territoire de la Louga. Une jonction entre le PADEL/PNDL et le Programme ART GOLD a été de mise pour une efficience des activités à mettre en œuvre.

A cet égard, la méthodologie ART, le contenu des lignes directrices départementales ainsi que les dispositions du décret ont fait l'objet de partage avec tous les acteurs. Des projets de territoire relatifs à des unités de transformation ont été identifiés à Louga et Linguère alors que dans le département de Kébémér une proposition d'une liste de projets a été soumise par les commissions techniques au conseil du GIC dont un fera l'objet d'une sélection

L'étude de faisabilité des projets identifiés qui démarrera avec le prochain trimestre constitue la prochaine étape du processus. Ce travail complète la mise en place effective des agences de développement économique local dans les départements de Louga et de Linguère sur la base de la capitalisation de l'expérience notée à Kébémér. Les principales familles d'acteurs ont été rencontrées sur la base d'un ciblage (chambres consulaires, l'administration, élus et acteurs économiques) et d'une grille d'identification qui ont permis de disposer d'une base de données des acteurs économiques dans chaque département.

Rappelons que le PADEL/PNDL vise à créer un environnement propice à l'émergence d'une décentralisation tournée vers le développement économique local (DEL) à travers un double appui aux instances nationales afin qu'elles tiennent compte de la dimension économique dans les politiques publiques du Sénégal et aux acteurs territoriaux de la région de Louga.

Pour de plus amples informations, contactez : Oumar WADE, Coordonnateur PADEL/PNDL Tel : 33 889 50 70 ; email : ouwade@gmail.com

MESURE DE PERFORMANCE DES COLLECTIVITES LOCALES

Le PRODDel évalue la démarche avant sa vulgarisation



La mesure des critères de performances dans les communautés rurales constitue, en effet, une activité phare du Proddel devant permettre une amélioration de la mise en œuvre des pratiques de développement local dans les régions ciblées. Il est lancé pour la première fois par le programme allemand pour le développement local entre Février 2007 et Juillet 2009. Dans la perspective d'accompagner techniquement et méthodologiquement les communautés rurales dans l'optique d'identification des insuffisances relevées au niveau de leurs programmes de développement respectifs.

A cet effet, une rencontre de deux jours (16 et 17 mars 2011) au relais de Kaolack, a été organisée et destinée à faire l'évaluation des critères de performances 2011 au sein même des collectivités locales, afin de permettre à la coopération allemande de sélectionner les premières communautés rurales partenaires et surtout de disposer d'informations pour le rétablissement de disparités des prestations dans chaque communauté rurale, et dans le programme local de développement en particulier. Il faut surtout rappeler que ce programme préconise aussi des allocations de ressources aux communautés rurales ayant rempli les critères de performances les plus distingués.

Une enveloppe de cinq (5) milliards de KWF destinée aux investissements prioritaires, est ainsi dégagée. 20 % de cette manne sera ainsi investie pour la compensation.

Aussi, dans le tableau de bord des activités de la mesure de performance figurent plusieurs autres activités telles que l'autoévaluation, la mise en place d'un dispositif de veille et suivi de la décentralisation pour le secteur étatique et ses services déconcentrés, d'identification des besoins en formation et renforcement de capacités des élus, et autres acteurs de la décentralisation.

Sur un autre aspect, il s'agit aussi d'appuyer les collectivités locales à mener à elles seules l'évaluation de leur programme. Ainsi pendant deux journées de réflexions, les présidents de Conseils ruraux partenaires, l'administration, les partenaires au développement et l'ensemble des acteurs du programme du développement local ont longuement échangé sur la pertinence et la portée des indicateurs identifiés tels que, la bonne gouvernance locale, la gestion des finances publiques au niveau des collectivités locales les finances en général, la planification, le partenariat, et les relations avec l'Administration.

D'après les enseignements notés, il est permis de dire que la mesure de la performance est un outil puissant d'aide à la prise de décision en matière de renforcement des capacités et d'allocation des ressources dans la mesure où elle permet d'identifier les insuffisances et faiblesses de la gouvernance locale mais aussi les dysfonctionnements dans la mise en œuvre de la décentralisation. En outre, elle instaure une saine émulation entre les Collectivités locales, permet de diffuser les bonnes pratiques et offre un cadre de dialogue aux différents acteurs de la décentralisation. Les restitutions personnalisées des résultats de la mesure de performance dans chaque CL permettent aux élus de s'approprier des résultats et aux populations d'exercer un contrôle citoyen.

Pour de plus amples informations, contactez : Mme Awa GUEYE, Chef d'Equipe PRODDel/BA : Tel : 33 941 77 31, e-mail : awagueye@gtz.de

CERTIFICATION CITOYENNE

Des outils pour améliorer l'exercice des compétences transférées

Des guides illustrés pour une meilleure application des textes, voilà L'idée principale du programme est d'assurer la meilleure gestion dans les collectivités locales, dans un souci de parfaite transparence et de bonne gouvernance. Cela suppose donc une participation des citoyens et de la société civile dont le rôle est aussi d'attirer l'attention des acteurs politiques sur la non confusion entre les biens publics et leurs biens propres.

Il s'agit du guide sur le « Fonctionnement des organes de la Collectivité locale », « le budget de la CL » ; « Gestion foncière de la CL ». Dans son rôle de sentinelle et de veille, la société civile devra aussi s'engager à ne pas utiliser cette station, pour conquérir la place des politiques dans le genre : «poussez vous que je m'y mette». Kevin Mullary, le directeur de l'Usaid Sénégal, a clairement indiqué que la réussite de ce programme d'une durée de 3 ans dépendait de la participation de tous : du fonctionnaire au villageois ordinaire, en passant par les acteurs de la société civile. « La bonne gouvernance est un préalable indispensable au

développement de tout le pays, elle appelle à une démocratie participative avec l'adoption d'une vision à long terme, partagée et centrée sur la prospérité pour tous ». Le directeur de l'Usaid ajoutera que le choix de ces communes et communautés rurales était dicté par leur proximité géographique, en procédant à un mélange entre zones urbaines et zones rurales. Auparavant l'Equipe du Programme a rappelé toutes les étapes franchies et insisté sur les actes importants posés avec les Collectivités locales dans la perspective d'une citoyenneté active.

Le PNDL, partenaire de ce processus, a participé à la validation de toutes les étapes conformément aux orientations de la composante n°3 du Programme qui accorde une large place à la coproduction des outils. Dans cette logique, tous les guides qui seront élaborés compléteront ceux existants et renforceront le processus d'appui à la maîtrise d'ouvrage et d'administration des Collectivités locales. Notons que de plus en plus, l'éducation à la citoyenneté devient une nécessité, au regard du désintérêt croissant des citoyens de la chose publique, entre autres.

Pour d'amples informations, contactez : Ousseynou TOURE, Spécialiste Communication & Formation : Tel : 33 889 50 66, e-mail : otoure@pndl.org

Ensemble, engageons l'action durable qui fédère !

EQUITE DE GENRE DANS LA GOUVERNANCE LOCALE: Extrait du Message de Michelle Bachelet, Directrice Exécutive, ONUFEMMES

« Il y a cent ans jour pour jour, les femmes du monde entier ont fait un pas historique sur la longue route de l'égalité. La première Journée internationale de la femme avait été décrétée dans le but d'attirer l'attention sur les conditions de travail inacceptables, souvent dangereuses, auxquelles tant de femmes étaient exposées à travers le monde. Bien que cet événement n'ait été célébré que dans une poignée de pays, plus d'un million de femmes descendirent dans la rue pour demander non seulement de meilleures conditions de travail mais également le droit de vote, le droit d'occuper des fonctions politiques et de devenir des partenaires à égalité avec les hommes.

J'ai le sentiment que ces courageuses pionnières regarderaient notre monde d'aujourd'hui avec un mélange de fierté et de déception. Des progrès remarquables ont bien sûr été accomplis, et le siècle dernier a vu une expansion sans précédent des droits et des prérogatives des femmes. On peut en effet considérer que le progrès en matière de droits des femmes est l'une des révolutions sociales les plus profondes que le monde ait jamais connues... »

POUR LIRE <<http://www.unwomen.org/fr/news-events/international-womens-day/messages/>> La version complète.

ZIGUINCHOR : VERS L'IMPLANTATION DES MAISONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL : Des Maisons du développement local seront bientôt installées dans les départements de la région de Ziguinchor grâce à l'appui du gouvernement des Iles Baléares (Espagne) dont une mission technique a séjourné à Ziguinchor. Cette mission a rencontré les responsables du Conseil régional et de l'Agence régionale de développement (ARD). De même, des réunions ont été tenues à Bignona et Oussouye. D'un coût d'environ 134 millions de francs CFA, le projet des Maisons du développement comportera une phase réhabilitation ou construction d'infrastructures, la mise en place d'équipements, la prise en charge du personnel dont un coordonnateur, etc. Les Maisons du développement local seront des « *démembrements* » de l'ARD dans les départements, a expliqué Boubacar Sonko.

Elles comporteront trois espaces, notamment un « espace déconcentré », un « espace décentralisé » et un « espace privé », a indiqué le directeur de l'ARD de Ziguinchor. Une Maison du développement local « *offrira des prestations de services rapprochées aux acteurs de ces territoires départementaux* », a expliqué Sonko, ajoutant que la structure va travailler avec le Conseil régional et l'Agence régionale de développement. L'implantation de ces Maisons permettra la promotion de groupements d'intérêts communautaires et le développement économique et social dans les départements, selon Boubacar Sonko. A propos de « l'espace privé », il va, selon lui, « *permettre aux organisations communautaires de base, aux opérateurs économiques d'avoir une sorte de guichet d'information, de sensibilisation et d'assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets* » de développement. L'implantation des Maisons du développement dans les départements s'inscrit dans la mise en œuvre du programme Appui aux réseaux territoriaux pour la gouvernance locale décentralisée (ART-GOLD). Les régions de Ziguinchor et Louga sont les bénéficiaires de cette initiative portée par le PNUD, en septembre 2005, et qui consiste à les accompagner dans la mise sur pied de « projets structurants ».

Le programme va aider les collectivités locales, qui disposent déjà de plans locaux de développement (PLD), de plans d'investissement communaux (PIC) à réactualiser le plan régional de développement intégré (PRDI). L'objectif général de la mise en œuvre du Programme ART GOLD au Sénégal est d'aider à articuler sur les territoires, et dans le cadre du processus de décentralisation et de gouvernance locale, les initiatives politiques et opérationnelles des différents acteurs internationaux, régionaux et locaux. Cette initiative est portée par le PNUD, qui a créé en septembre 2005 une plate-forme pour les partenariats innovants (Hub for Innovative Partnership) basée au Bureau du PNUD à Genève. Source APS.

Il a dit : « *le PNDL, incontestablement, fera date auprès des Acteurs de la décentralisation, par son approche innovante, son périmètre d'intervention et ses réalisations* ».

Me Abdoulaye WADE, Président de la République du SENEGAL

M. Ababacar Boye, Ex Responsable des Opérations techniques du PNDL, après de bons et loyaux services quitte le PNDL. Il atterrit au Projet d'Aménagement pour le Développement Economique des Niayes (PADEN) financé par la Coopération Canadienne, en qualité de Coordonnateur National.

Une cérémonie symbolique d'au revoir réunissant les partenaires du Programme lui a été dédiée. Samba Guèye, Secrétaire Exécutif du PNDL a saisi cette occasion pour magnifier les qualités de l'Homme tant sur le plan professionnel qu'humain. Le PNDL EN FLASH lui souhaite une bonne chance dans ses nouvelles fonctions ainsi qu'un plein épanouissement professionnel. Amen !



Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication et Formation du PNDL Tel : (221) 33 889 50 60/66 ; 77 529 99 96 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : otoure@pndl.org

Ensemble, engageons l'action durable qui fédère !